



EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 08 JUILLET 2025

Le huit juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, BURAVAND Julien, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à CATILLON Vincent), TEISSEDE Christine (Pouvoir donné à BECCIU Jérémie).

Absents : FABRE Patrice.

M. Jany FROISSART a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BURAVAND

Monsieur BURAVAND expose au Conseil Municipal la nécessité de garantir la continuité des voies de défense contre l'incendie et la pérennité des itinéraires constitués.

Il propose qu'à cette fin une servitude de passage et d'aménagement au titre de l'article L. 134-2 du code forestier soit demandée au Préfet et établie au profit de la commune de Boulbon, pour la piste MO105.

Il propose de donner mandat au SIER de la Montagnette pour établir, déposer le dossier technique et assurer le suivi avec les services de l'État.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

OUI l'exposé de M. BURAVAND et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre de cette procédure,

AUTORISE le Maire à donner mandat au SIER de la Montagnette pour établir, déposer, et suivre, auprès du Préfet, la demande d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement au titre de l'article L. 134-2 du code forestier au profit de la commune de Boulbon pour la piste MO105.

AUTORISE le Maire à donner mandat au SIER de la Montagnette à prendre toutes les dispositions nécessaires au déroulement de la procédure.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération

Défense de la Forêt

Contre l'Incendie :

Mandat pour

l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement

destinée à assurer la pérennité de la piste DFCI MO105.

N°96/2025